

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Généralisation inquiétante de la répression : résistons !

Alors que depuis plusieurs semaines, les mobilisations contre les réformes Blanquer et la réforme de la Fonction publique s'amplifient, la répression se généralise de manière inquiétante.

Sur nos lieux de travail

Tentatives de musellement

L'article 1 du projet de loi Blanquer vise à museler les enseignant-e-s. SUD éducation rappelle que les personnels ne sont pas soumis au devoir de réserve. La liberté d'expression des fonctionnaires est un droit garanti par le statut.

L'administration suit scrupuleusement les consignes du ministre Blanquer s'en prend directement aux personnels qui s'expriment sur les projets délétères du gouvernement :

Plusieurs directeurs et directrices d'école ont ainsi été la cible de leur hiérarchie. Le dernier cas en date est celui d'un directeur d'école de Lodève, qui a reçu une lettre de menaces de l'administration pour avoir signé une tribune contre la loi Blanquer et avoir répondu aux questions de journalistes. Plus grave encore, une directrice d'école au Havre qui s'est ouverte aux parents d'élèves du danger des réformes Blanquer a reçu un blâme. L'administration a envisagé de la muter d'office, et n'a reculé que sous la pression des personnels mobilisés.

SUD éducation dénonce des tentatives d'intimidations aussi brutales qu'illégales et appelle les enseignant-e-s à faire usage de leur droit d'expression.

Tentatives d'intimidation

Pour les besoins de communication du ministre, la hiérarchie communique sur les évaluations nationales comme si elles étaient un succès. C'est oublier que les personnels ont été nombreux à refuser de les faire passer ou d'en saisir le résultat, dénonçant des exercices stériles et inutilement stressants pour les élèves, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire pour les personnels. Dans le second degré, de nombreuses et nombreux enseignant-e-s refusent d'alimenter la machine de tri social parcoursup, en mettant notamment la note de 20/20 à tou-te-s les élèves.

Courrier de menaces

La hiérarchie multiplie les menaces et les manœuvres d'intimidation. Le directeur général des ressources ose ainsi dans un courrier aux recteurs, rectrices et DASEN qualifier de "faute professionnelle" le refus de mettre en œuvre docilement les évaluations nationales, alors même qu'aucun texte réglementaire ni aucune circulaire ne prévoit leur mise en œuvre.

Autoritarisme, répression antisyndicale

Les parents d'élèves se mobilisent également contre les réformes Blanquer : occupations d'écoles, manifestations... à Montreuil, un inspecteur de l'Éducation nationale va jusqu'à appeler les directeurs et directrices d'école pour les inciter à porter plainte contre les parents d'élèves.

Lorsque les tentatives d'intimidation ne suffisent pas, tout l'arsenal est utilisé : procédures disciplinaires, mutations dites "dans l'intérêt du service"... Récemment, ce sont les personnels du collège République à Bobigny où la section SUD éducation qui a dénoncé à de multiples reprises les dysfonctionnements et les manquements de l'administration est visée directement par le recteur de Créteil : deux procédures de mutations, et une procédure disciplinaire sont en cours. La même logique est à l'œuvre au collège de Sombornon (Côte-d'Or). Les personnels qui dénoncent les dysfonctionnements de leur hiérarchie, au lieu d'être écoutés, subissent une procédure de mutation et de sanction. Dans ces deux cas, c'est la mobilisation massive des personnels qui constitue un rempart contre l'arbitraire et l'autoritarisme hiérarchiques.

Dans la rue

La répression policière du mouvement social s'amplifie, tant à l'égard spécifiquement des lycéen-ne-s mobilisé-e-s et matraqué-e-s, voir parqué-e-s à genoux les mains sur la tête comme à Mantes-la-Jolie qu'à l'égard de l'ensemble de celles et ceux qui prennent part aux mouvements en cours pour la justice sociale.

On ne compte plus les blessé-e-s, mutilé-e-s par la police depuis le début du mouvement des gilets jaunes. Lors de la manifestation du premier mai, le cortège de Solidaires a dû résister à une attaque en règle de la police. La loi "anti-casseurs" récemment promulguée s'ajoute à l'arsenal judiciaire déployé pour réprimer toute contestation et criminaliser le mouvement social.

SUD éducation revendique :

- **le retrait du projet de loi « anti-manifestation » ;**
- **l'abandon des poursuites à l'encontre des victimes de la répression policière et leur indemnisation ;**
- **l'interdiction des armes mutilantes (LBD 40, grenades de désencerclement...) ;**
- **l'arrêt et la fin de l'impunité des violences policières**
- **le retrait de la loi dite de la confiance**
- **l'abrogation des réformes du lycée et de la voie professionnelle**